

DANS CE NUMÉRO

HOMMAGE	2
RETOUR SUR...	4
TOKETA	5
C'EST DE SAISON	8
IL HABITE ICI	9
INFOS PRATIQUES	9
AGENDA	11

Retrouvez votre Mairie

lundi et vendredi
14h à 17h

mercredi
9h à 12h

samedi
9h à 11h

04.74.36.89.79
mairie@abergement-de-varey.fr

toutes les actualités sur
l'application Illiwap et
www.abergement-de-varey.fr



Crédit photo : les habitants et associations du village - CANVA

EFFLORESCENCE

Entends jardin
Cette voix de demain
Ce souffle si soudain
En drap de soie
Si brillant
Malgré ce voile
Le matin naissant
D'une rosée en toile

Écoute jardin
Cette voix chez-toi
Cette âme de lutin
Drapée en lin
Toute étincelante
Sous les nuages
De l'aurore naissante
En perles au passage

Bois du pont
Arbres en suspect
Feuilles de saison
Jardin qui promet
Pierres en chemin
Fleurs au diapason
Écueil du jardin
Beau et bon

Levé de l'être
Des pas peut-être
Lézard sous fenêtre
Les prémices se dessinent
Éclat de l'ombre
A la claire pénombre
Salamandre en nombre
La vie s'imagine

Jardin de l'entente
Fourmillant au désir
De la liberté adjacente
Seuil de plusieurs souvenirs
Une eau de détour
Catimini du silence
La voix au cœur tambour
En jarre de naissance

Bibi





Les élèves de St Jean le Vieux à la ferme de la Montagne



Au programme du CM2, il y a la seconde guerre mondiale.

Les institutrices de ces classes ont travaillé le sujet en classe et ont eu la bonne idée de proposer une visite au mémorial de la ferme de la Montagne pour évoquer la Résistance et le Maquis. Des parents volontaires les ont accompagnés.

La commune de l'Abergement de Varey s'est ralliée avec enthousiasme à ce projet et M D les a accueillis à la Ferme de la Montagne, avec un petit récit sur les événements du 14 février 1944.

Les enfants ont été particulièrement intéressés par le côté humain de l'histoire (les enfants du fermier, les maquisards trempés et affamés, la disproportion entre le nombre de maquisards 22 et d'allemands 250....) Ils ont posé de nombreuses questions, toutes pertinentes.

La journée s'est poursuivie par un pique-nique et une randonnée.

Les enfants garderont le souvenir de cette journée et la mémoire de ce massacre.



HAND'CAP ou PAS

Le 26 avril 2025 à 10h15 les habitants de l'Abergement de Varey se sont retrouvés au Pèse Lait pour encourager Julien Brunet, cycliste tétraplégique qui s'élance ce jour-là dans l'aventure de l'Ultra Cycling 40 cols de l'Ain.

Julien était accompagné par 10 cyclistes et 5 accompagnateurs. L'un d'entre eux est bien connu à l'Abergement puisqu'il s'agit de Daniel Bernard. Le défi est de taille puisqu'il s'est agi de parcourir 800 km à vélo et de gravir 17000 m de dénivelé positif en 9 jours. (au rythme de 90 à 120 km par jour)

Avec Julien Brunet (35 ans) l'impossible devient possible. Il fait vivre à son équipe une histoire de courage, de dépassement de soi et de solidarité.

RETOUR
SUR...

Commémoration 8 mai



Comme chaque année, les habitants de la Commune se sont réunis devant le Monuments aux Morts place de la mairie pour commémorer la victoire des forces alliées sur la barbarie Nazie, et perpétuer le souvenir de ceux qui ont laissé leur vie dans ces combats.

Comme chaque année, discours et fanfare (La Diane des Grangeons de Douvres) se sont ré pondus.

Nouveauté: Les élèves des CM1 CM2 de Saint Jean le Vieux ont interprété une chanson pacifiste "Quand un soldat" de Francis Lemarque. Ils ont connu un vrai succès. Et tout le monde se réjouit de voir les plus jeunes s'impliquer dans les cérémonies et dans la vie de la Commune.

Fête de la musique

Vendredi 20 juin, la place des Platanes à Dalivoy a pris des airs de fête comme elle sait bien le faire.

La fête de la musique a battu son plein de 19h30 à.....tard dans la nuit.

Sous les étoiles, l'harmonie de St Jean le Vieux, puis "les musiciens de l'Aberg "nous ont régalés, fait battre des mains et chanter.

Buvette et petite restauration ont ajouté à cette ambiance festive, conviviale et intergénérationnelle. Un très grand merci au Margouillat pour cette belle initiative !





Petites portions d'histoires sur le quartier appelé autrefois le « quartier du Trion »

(Le quartier du Trion enveloppe les maisons de Stéphane Barbollat, Odile Boudot, de Billon galland, de J . Pétré et les maisons et bâtiments de Gaël et Christelle Hassler)



- 1 Chapelle Notre Dame de
- 2 L'Albergement entourée de son
- 3 cimetière
- 4 Orangerie
- 5 Four du quartier
- 6 Maison des frères Bachod
- 7 Maison ou dépendance Pétré
- 8 Maison et jardin de Nicolas
- 9 Pétré
- 10 Place des Pétré
- 11 Jardin Pétré
- 12 Chasal, grange et appartenances
- 13 vendus par les frères Bachod à
- 14 Claude Barbier et Jacquema
- 15 Pétré sa femme
- 16 Orangerie et maison Barbier
- 17 Mât Montillet
- 18 Maison et appartenances
- 19 Barbollat
- 20 Chasal Montillet acquis en
- 21 1694 par Pierre Barbollat fils de
- 22 Charles
- 23 Pressoir commun construit en
- 24 1705 sur la place Pétré
- 25 Chasal Montillet

Plan possible du quartier du Trion vers 1645 aux vues des actes notariés

(Les plans présentés dans cet article ne sont qu'une interprétation des actes notariés, la disposition des bâtiments peut ne pas être conforme à la réalité de l'époque.)

1705 - Convention construction d'un pressoir au mât Pétré (14)

Le quartier n'appartient alors plus qu'à quatre propriétaires, la portion des Barbier ayant été récupérée par les Barbollat si on en croit les actes.

« Conventions entre Claude Pétré, Pierre Montillet, Pierre fils de Charles Barbollat et Etienne fils de Jacques Barbollat de Labbergement.

L'an mil sept cent et cinq le vingtième jour du mois de novembre avant midy, pardevant Moy Notaire Royal soussigné et en présence des témoins bas nommés ; Estably et en leurs personnes Claude Pétré, Pierre Montillet, Pierre fils de Charles Barbollat et Etienne fils de Jacques Barbollat, lesquels tous quatre ayant fait construire par égale part et portion un pressoir à presser vin , audit lieu de Labbergement dans le max de la triout (Triouz ou Trion) et dans une place appartenant audit Claude Pétré et affin que par la suite il n'y aye aucun différent entre lesdit Pétré Montillet, Barbollat et Barbollat, ny les leurs, à l'occasion dudit pressoir, ils sont demeurés d'accord que ledit pressoir leur demeurera commun entre eux quatre, qu'à cet effet ils s'en serviront tant pour presser leur vin que celluy que ceux qui se présenteront pour presser en payant, le paiement duquel pressage seulement d'autrui sera partagé entre lesdites parties, en fournissant par égale part et quatrième partie tant à l'entretien dudit pressoir quand journées qu'il conviendra pour cela et quand il ne se présentera plus du vin pour presser audit pressoir et que le tout sera fait ledit Pétré se servira seul du bâtiment ou ledit pressoir est construit sans préjudices en aucune

manière audit pressoir et lorsqu'il conviendra presser, il sera tenu de laisser libre ledit pressoir pour qu'on s'en puisse servir et au cas que ledit Pétré voulut changer ledit pressoir de place, il luy sera loisible de le faire en par luy fournissant une autre place a establis ledit pressoir et payant à ditte de prend'hommes lesdit trois quart du couvert et murailles qu'ils prétendent faire à l'endroit ou ledit pressoir est à présent construit ou de fournir semblables réparations consistants en murailles, couverts et autres travaux nécessaires de la même valeur qu'elles seront lorsqu'ils prétendra changer ledit pressoir de place et lesdit Montillet, Pierre Barbolat et Etienne Barbolat contribueront en journées pour placer ledit pressoir seulement de leurs propres journées lors du changement de place du pressoir et construction d'ycelluy, ainsy sont demeurés d'accord et promis exécuter les contenus cy dessus, sans y contrevenir, à peyne de coût, dépends et dommage intérêt sous l'obligation réciproque de leurs biens présents et avenir sans de plus convenus qu'aucun d'eux ne pourra vendre la part le concernant dudit pressoir sous quel pretexte que se soit, seulement que eux et leurs héritiers pourront presser leur vin audit pressoir sans payer aucun droit en contribuant par sus est dit à l'entretien d'icelluy pour la part les concernant sous les peynes et obligations susdites solidairement et clairement requises. Fait et passé à St Jean le Vieux dans mon étude en présence de François Jacques et de Joseph Jacques son fils de Nivollet témoins requis qui n'ont sus signer, ny lesdits parties pour ne savoir écrire de ce en qui »



Maisons Barbolat sur les deux chasals Montillet



Ruines ancienne maison Barbolat

1800 an 6 Vente Pétré à Pétré (12 et 18 deuxième plan)

« Par devant le notaire de St Jean le Vieux département de l'ain pourvu de patente en présence des témoins nommés à la fin, le vingt nivôse l'an trois de la République française est comparu Jeanne Marie Pétré femme autorisée d'Antoine Lamy citoyen de Labergement de varey présent d'une part et Jean Baptiste Pétré citoyen de Labergement d'autre part lesquels ont librement fait l'échange suivant

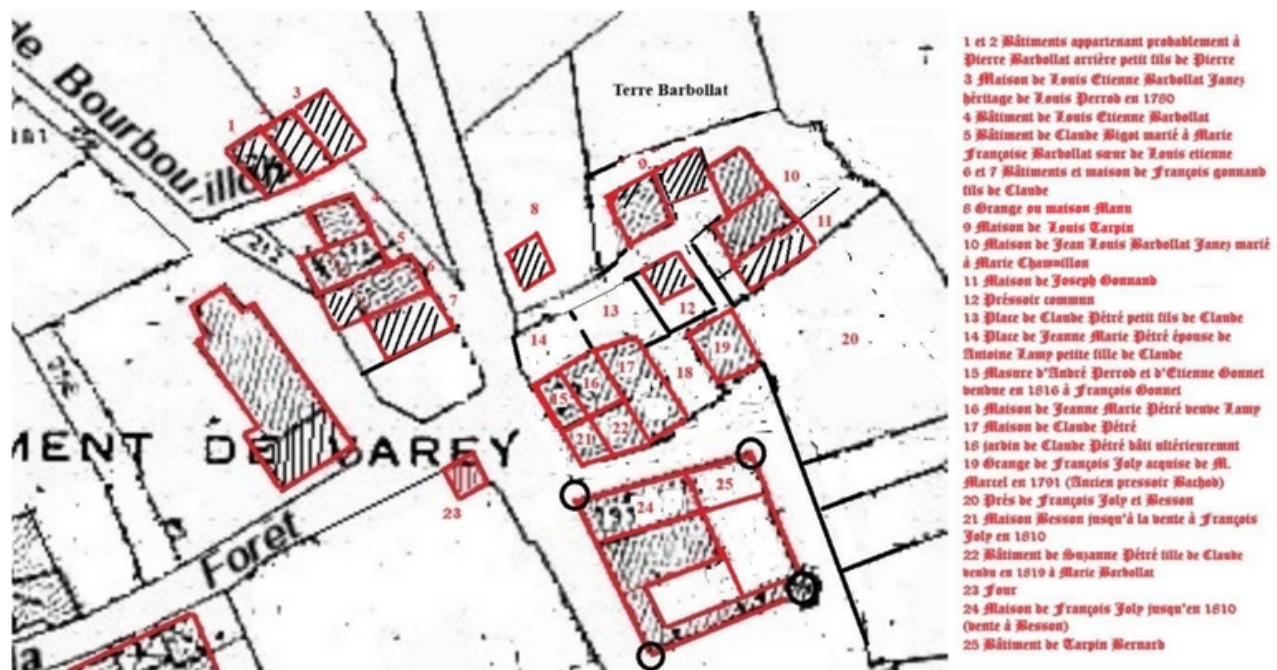
Jeanne Marie Pétré cedde à Jean Baptiste Pétré un jardin d'un quart de mesure situé à L'abergement qui touche la grange de François Joly au matin, la place de Louis Tarpin à bize, le jardin et la place dudit Jean Baptiste Pétré au soir et vent

Et en échange Jean Baptiste Pétré remet à Jeanne Marie Pétré une terre d'environ le quart faible d'une mesure qui joint la grange dudit Jean Baptiste Pétré dont le mur de séparation demeure mitoyen au matin, le chemin tendant de côte Savin à bize, la terre de ladite Jeanne Marie Pétré au vent et celle dudit Jean Baptiste Pétré au soir.

Cette terre qui est aussi située à Labergement se trouve limitée par la direction de celle de ladite Pétré et lorsqu'elle y fera bâtir elle aura le droit d'appuyer son bâtiment sur le mur qui est au matin qui demeure mitoyen.

Au moyen de cet échange Jean Baptiste Pétré demeure tenu de transporter à ses frais le pressoir commun entre les parties dans le jardin qui vient de lui être remis par Jeanne Marie Pétré sans qu'il puisse rien repeter et la place qu'occupe actuellement le pressoir sera partagée par moitié, la portion de Jean Baptiste Pétré se trouve au matin et celle de Jeanne Marie Pétré au soir et comme les parties se proposent de faire bâtir sur cette place, le mur de séparation de vent à bise sera mitoyen. Les pierres seront arrachées aux frais de Jeanne Marie Pétré et de Jean Baptiste Pétré par égalité ; Jean Baptiste Pétré en fera les voitures et fera la chaux et le surplus sera à frais commun

Jeanne Marie Pétré aura le droit de presser sa vendange au pressoir dont s'agit soit ses héritiers à perpétuité et comme le terrain appartient à Jean Baptiste Pétré il jouira exclusivement du pressoir pendant le reste de l'année. »...



Plan possible du quartier du Trion vers 1800 aux vues des actes notariés



Inauguration de l'ÉPICERIE !



C'est dans
les utopies
d'aujourd'hui
que sont
les solutions
de demain...

(Pierre Rahbi)



SAMEDI 5 JUILLET 2025

DE 11 H À 13H00



INAUGURATION OFFICIELLE DU TIERS LIEU

- Inauguration par la Mairie
- Visite guidée
- Animation musicale live
- Pot de l'Amitié

**Une épicerie, un lieu artistique, un fournil, une savonnerie...
à L'Abergement de Varey**



ET DU 8 AU 12 JUILLET

Dégustations quotidiennes de produits locaux en présence des producteurs.

Du mardi au vendredi de 16h à 19h & le samedi de 9h à 13h

& des animations...

- Jeudi 10 **Épicerie lecture avec le Théâtre de l'Entrée**
- Vendredi 11 **Sortie de résidence du Duo Folk Mute**
- Samedi 12 **Rando gourmande avec la Rando des 3 Monts**

...Et d'autres surprises

*N'hésitez pas à
partager l'info !*

**Pour avancer et s'équiper,
TOKETA lance une campagne
de financement participatif !**

Du 20/06 au 20/07/2025

rendez-vous sur **Bluebees**

"TOKETA, y'a plus qu'à..."

(descriptif du projet avec une
chouette vidéo à découvrir !)



Infos: collectif@toketa-tierslieu.fr

6 chemin Louis Lumière 01640 L'Abergement de Varey



C'EST DE
SAISON...

Comment puis-je aider les abeilles solitaires et les abeilles des ruches en été ?

L'été est une saison difficile pour les abeilles. Les dernières floraisons porteuses d'importantes ressources pour les colonies se terminent (tilleul, châtaigner, ronces ...). Les abeilles vont affronter une période de disette et de forte chaleur (de plus en plus conséquentes depuis ces dernières années).

L'EAU :

L'eau est un élément vital pour la vie des abeilles. Il est essentiel pour la régulation de la température au sein de la colonie. Pour un bon développement du couvain, la température intérieure de la ruche doit se situer entre 35 et 37°C[1] et pour cela les abeilles ont besoin de beaucoup d'eau pour « climatiser » la ruche. Une colonie peut consommer plusieurs litres d'eau par jour en période de grosses chaleurs. La pose d'abreuvoirs propres dans les jardins peut-être une bonne idée. Il est important de changer l'eau régulièrement pour éviter le développement de larves de moustiques.



LE LIERRE :

Le lierre est une plante qui est mal aimée, pourtant elle représente la dernière floraison importante avant « la morte saison ». Elle est très utile pour les abeilles des ruchers et a une floraison attractive pour les insectes à une époque de l'année durant laquelle les ressources sont rares. En effet sa fleur apporte du nectar et du pollen en abondance (dernière protéine, essentielle aux futures abeilles à naître qui passeront l'hiver à maintenir la colonie au chaud).



Le lierre n'est pas un parasite des arbres comme peut l'être le gui. Il n'étouffe pas les arbres sur lesquels il grimpe, contrairement à certaine croyance[2].

Autant que possible, il faut essayer de préserver cette plante de la famille des lianes, ou tout du moins limiter son développement sur des murs qui peuvent être fragiles.

photo 1

LE FRELON ASIATIQUE :

Le frelon à pattes jaunes (*vespa velutina* ou vulgairement appelé frelon asiatique) est arrivé depuis une dizaine d'année sur le sol européen, il s'est adapté aux différents climats de notre continent pour se développer sur tout le territoire. Il est illusoire, maintenant, de penser l'éradiquer, mais nous pouvons limiter son expansion sur le territoire de la commune par ces gestes simples[3]:



Au printemps

Environ 10% des fondatrices ont survécu au froid de l'hiver. Ces survivantes iront créer un nid primaire (de la taille d'une orange) dans un endroit à l'abri de la pluie et du vent (abris de jardin, sous les toits...). Selon certains scientifiques, le piégeage de printemps n'est pas recommandé[4] car il risque, selon les pièges, de capturer des insectes protégés, voir rares (abeilles sauvages, guêpes, papillons, mouches...) et qui pour certains, sont des alliés utiles pour la protection de nos abeilles. Par exemple, le frelon européen a une importance pour notre écosystème et pour la défense de nos ruches. Il a été constaté que la présence de frelon européen devant les ruchers limitait la présence du frelon à pattes jaunes. En Allemagne, pays où le frelon européen est protégé, le frelon à pattes jaunes a du mal à se propager. Cela peut-être une des raisons de sa difficulté à s'implanter dans ce pays.



En été

Le nid primaire va devenir trop petit pour la colonie en expansion. Les ouvrières vont construire un nid plus conséquent, dans lequel la fondatrice aura plus de place pour pondre. Ce nid, appelé nid secondaire (voir photo), se trouvera généralement en haut des arbres. De plus en plus, nous notons que ces nids secondaires peuvent être construits dans des haies, sous des abris de jardins, dans des voitures abandonnées... tous les lieux avec peu d'activité humaine et proches de points d'eau. Le réparation et la destruction des nids à cette époque de l'année est primordial et permet de réduire la prédation du frelon sur les ruches proches des nids.



A l'automne

Surveiller les abris de jardins, les hauts vents, les granges peu fréquentées. En effet le frelon à pattes jaunes s'est adapté à nos conditions climatiques et a compris que construire son nid secondaire à l'abris des intempéries, lui permettait d'élever du couvain plus tard dans la saison et de propager une plus grande population de fondatrices (gynes). Un nid peut élever entre 500 et 1500 fondatrices, qui iront se cacher pour passer l'hiver.



Si vous pensez avoir localisé un nid, vous pouvez :

- Contacter la mairie de l'Abergement de Varey,
- ou faire directement un signalement sur le site : <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>
- ou me contacter au 06 26 54 93 66 pour que je puisse constater la présence du nid et vous aider à faire les démarches de signalement.

Il est fortement déconseillé de détruire un nid soi-même. Le danger est bien trop important.

[1] Thomas D. Seeley, L'abeille à miel, Biotope éditions

[2] https://fr.wikipedia.org/wiki/Lierre_grimpant

[3] <https://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>

[4] https://frelonasiatique.mnhn.fr/wp-content/uploads/sites/10/2015/07/Rome_et_al_2013_JNGTV.pdf



Les enfants du village sur Radio Nova



Si vous êtes auditeur de Radio Nova, vous aurez eu le plaisir d'entendre la voix d'un enfant du Village, Julie Fertala qui intervenait à propos d'une association Lyonnaise "Tous à la musique" où travaille un autre enfant du pays, L'objectif de l'association : les professeur-es, composés de professionnel-les de la musique, de services civiques ou d'amateur-es, mêlent les instruments et les élèves pour créer des projets musicaux communs, sans programme précis, pour une pratique musicale libre.

<https://www.nova.fr/news/une-partition-et-un-micro-dans-le-cartable-tous-a-la-musique-des-le-college-446123-20-06-2025/>

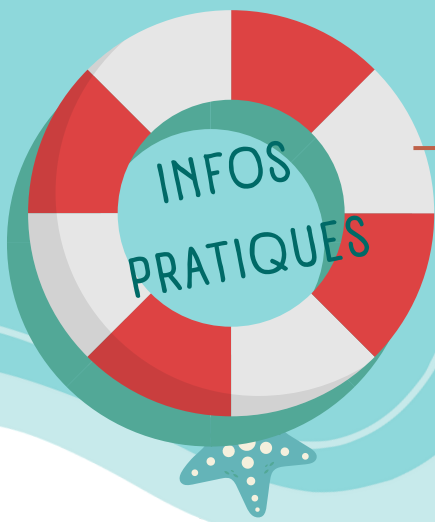
Les vendredis Céramique

Julie Charbonnier continue de vous proposer les "vendredi Céramique" au sein du Tier-lieu Toketa.

Une fois par mois - une thématique - un objet à créer !

Inscription au 06 45 17 01 97

19 septembre Mes assiettes à tartine Des assiettes toutes mignonnes pour commencer la journée	10 octobre Un morveux pour les oeufs Rien de mieux qu'un morveux pour séparer les jaunes des blancs !!
7 ou 21 novembre (au choix) Décoration de Noël Création en porcelaine pour illuminer Noël à venir	12 décembre Etagère Troglodyte Créez des cloisons, une étagère toute ronde pour y ranger vos trésors
16 janvier Bijoux en porcelaine Grâce à la porcelaine liquide, créez des bijoux légers et colorés	27 février Cache-pot Venez réaliser un petit cache pot représentant un visage
20 mars Oya pour les plantes Fabriquez votre oya pour arroser votre plante préférée	24 avril Plats gigognes Créez 3 plats décorés qui s'empilent pour votre table aux motifs de végétaux
29 mai et 12 juin Stage RAKU 2 jours complets pour découvrir le raku : jour 1 - création des pièces jour 2 - cuisson et émaillage	
Tarifs et Conditions atelier journée de 9h à 16h : 60 € we RAKU : 170 € Tout compris (terre, émaux, engobes, cuissons...) 8 participants maximum / atelier	



Recherche accueil d'urgence

Nous sommes parfois confrontés, en mairie, à des situations d'urgence : dernièrement, une jeune femme avec un bébé qui cherchait un hébergement d'urgence car elle fuyait un mari violent ; nous n'avons rien pu faire pour elle à part lui donner des pistes qu'elle avait déjà explorées. Cela nous a fendu le cœur de lui dire qu'il n'y avait aucune possibilité, pas de logement communal, pas de maison à louer. Elle est repartie en nous laissant son mail mais nous n'avons plus eu de nouvelles. Cela donne à réfléchir !

Pour que ceci ne se reproduise pas, le CCAS peut quand même, faute de moyens financiers, jouer le rôle social qui est le sien : Il propose de mettre en place une liste de personnes pouvant offrir un hébergement temporaire à une personne dans la détresse (quelques soient les raisons), de l'aide alimentaire, une aide pour des tâches administratives...

**Si vous voulez proposer d'être sur la liste des hébergements et des aides possibles :
merci de contacter Michèle Delorme
au 06.78.05.75.05 ou sur delormemairie@laposte.net**

Dans le même état d'esprit, soyons attentifs les uns aux autres. Certaines situations douloureuses restent cachées mais ne refuseraient pas une aide bienveillante et non intrusive. Tout cela se pratique déjà au coup par coup à l'Abergement où la solidarité s'exerce mais il faudrait que nous soyons plus efficaces et que tout le monde se sente concerné. Demain, ce sera peut-être nous qui aurons besoin d'aide.

Dépôts sauvages

Nous avons eu récemment un dépôt de gravats et de fibrociment aux abords d'un chemin, notamment près d'un endroit charmant du village où beaucoup d'entre nous apprécient de se promener. Pour éviter que cela ne se reproduise à terme ailleurs ou au même endroit, nous tenons à rappeler que les déchets de toutes sortes doivent être traités en déchetterie y compris les déchets verts, ces derniers peuvent, toutefois, être valorisés en broyat utilisés comme paillage ou transformés en haie sèche permettant d'abriter la biodiversité. Les dépôts sauvages sur terrains communaux ou privés sont totalement interdits et punis par la loi, notre village est magnifique, faisons en sorte qu'il le reste.

L541-46

Le dépôt sauvage de déchets est interdit et puni d'une amende. Selon l'article L541-46 du code de l'environnement, le dépôt sauvage de déchets est passible de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Le maire peut également infliger une amende allant jusqu'à 15 000 € pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets. Les propriétaires et locataires de terrain doivent être vigilants à ne pas se rendre complices.

www.service-public.fr



Vendredi 4 juillet

Café numérique : l'IA (mairie)

Notre conseillère numérique et la Mairie vous convient à venir vous informer et échanger au sujet de l'Intelligence Artificielle, en partageant café et gateaux.
Entrée gratuite (inscription conseillée)

Samedi 5 juillet - de 11h à 13h

Inauguration de l'épicerie TOKETA

Plus de renseignement en page 7 de ce journal)



Affiche créer en partie par l'intelligence artificielle

Café Numérique : L'IA (Intelligence Artificielle)

Lors d'une après-midi, venez partager un temps d'échange autour du numérique.
Qu'est ce que c'est, l'IA? Comment ça marche? Quel impact au quotidien? Sur l'avenir? Autant de thématiques que nous pourrions aborder ensemble.
Ouvert à toute et tous, sans besoin de connaissances particulières!
Entrée gratuite | Inscription obligatoire auprès d'Élise Deroze

Le 4 juillet de 18h à 20h à l'Abergement de Varev

A la Mairie
Animé par Élise Deroze :
06.22.89.76.00
e.deroze@siea.fr

Siea CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT

Samedi 5 juillet - 10h45 - Cérémonie de Commémoration à la Ferme de la Montagne

L'association de l'Amitié Franco Américaine vous invite pour rendre honneur à Owen Denis Johnson et ses compagnons.



Dimanche 6 juillet - dès 11h - AG du Margouillat (local du Margouillat)

On a besoin de forces vives pour faire perdurer cette association !

Suivi d'un tournoi de pétanque dans l'après-midi après une petite collation.

Samedi 26 juillet - la fête du village (place du village)

Jeux pour les enfants à partir de 17 h30

Repas sur réservations à 19 heures, suivi du bal sur la place la mairie.

(Organisée par plusieurs associations - ACCA, Comité des fêtes, Rando des 3 monts, Margouillat et Théâtre de l'Entrée - et la municipalité)

Vendredi 15 août - Les galettes de l'ACCA (Place de Dalivoy)

Les traditionnelles tartes salées et galettes sucrées. Vente organisée par l'ACCA

Vendredi 29 août - Les galettes de la Mairie (four des Granges)

Comme chaque année, le dernier vendredi du mois d'août est à l'invitation de la Mairie. Cette année, c'est le Four des Granges qui sera inauguré à grand renfort de galettes salées et sucrées et de boissons diverses et variées. La rénovation de ce petit four a été le dernier chantier initié par Max Orset. Il lui tenait à coeur. Nous serons nombreux à nous régaler et à admirer le four en pensant à lui.

Samedi 30 août - 14h - Rencontre amicale de pétanque réservée aux abergementais et leurs amis.

Manifestation organisée par le Comité des fêtes.



Samedi 6 septembre - dès 18h - Les 10 ans du Margouillat !!!!

Un spectacle pour enfants, La petite fille de la lune, dès 18h, suivi d'un spectacle d'acrobatie incroyable Bankal. Concerts Maggy Bolle, notre marraine adorée suivi des Toxic Frogs, rock irlandais. Repas et buvette of course!

